

# Analyse détaillée de l'enquête nationale sur l'enseignement facultatif du chant choral Collèges de l'académie d'Orléans-Tours



*Festival Schoralia 2017 – 60' Revolution au Zénith d'Orléans*

**Année scolaire 2021-2022**

# Sommaire du bilan de l'enquête

1. Les réponses à l'enquête	Page 3
2. Les établissements	
2.1 À l'échelle académique	Page 4
2.2 À l'échelle départementale	Page 5
3. Les élèves	
3.1 Effectifs académiques et départementaux	Page 6
3.2 Répartition filles/garçons, par niveaux de classe	Page 7
3.3 Autres éléments statistiques	Page 8
4. Le rayonnement de l'association académique <i>Schoralia</i>	Page 9
5. La poursuite de la mise en œuvre du Plan chorale	
5.1 Les commémorations, la rentrée en musique et l'organisation hebdomadaire des répétitions.	Page 10
5.2 La présence de l'EFCC dans les scolarités (bulletins périodiques), son impact sur le DNB et les modalités d'utilisation des 36h annualisées	Page 11
6. Les moyens alloués dans les établissements et les différentes modalités de rémunération de l'EFCC	Pages 12-13-14
7. Conclusion et perspectives	Page 15

## 1. LES RÉPONSES À L'ENQUÊTE

**Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018**

Annexe – Programme d'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collèges (cycles 3 et 4)

« Constituée par l'apport de chaque voix singulière, s'enrichissant de l'altérité, la pratique chorale suppose l'écoute des autres et le dépassement des différences pour construire la musique. Elle apprend à approfondir la connaissance de sa voix et à la situer dans un ensemble où le nombre et la force ne font pas l'unité, celle-ci dépendant d'un équilibre toujours entretenu. »

- Enquête menée du 4 octobre au 17 décembre 2021 auprès des 288 collèges de l'académie d'Orléans-Tours dont :  
232 collèges publics – 56 collèges privés sous contrat
- **Taux de réponses reçues** : 175 établissements → env. **61 %** des collèges dont 156 collèges publics et 19 collèges privés

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de réponses	256	257	<b>Absence d'enquête*</b>	<b>175</b>
%	88,6%	89,5%	<b>Données non connues</b>	<b>61%</b>

\* L'enquête 2021-2022 s'inscrit dans la continuité des enquêtes menées durant les années 2018-2019 puis 2019-2020.

**La crise sanitaire n'a pas permis de la conduire durant l'année scolaire 2020-2021.**

- **Collèges proposant l'enseignement facultatif de chant choral** : 167 collèges sur les 175 réponses :  
149 collèges publics sur 156 et 18 collèges privés sous contrat sur 19

Répartition départementale				
Départements	Collèges publics		Collèges privés	
<b>Cher</b>	12 collèges sur 26	46 %	1 collège sur 4	25 %
<b>Eure-et-Loir</b>	26 collèges sur 39	64 %	2 collèges sur 10	20 %
<b>Indre</b>	21 collèges sur 27	78 %	3 collèges sur 4	75 %
<b>Indre-et-Loire</b>	38 collèges sur 54	70 %	8 collèges sur 16	50 %
<b>Loir-et-Cher</b>	24 collèges sur 27	89 %	1 collège sur 10	10 %
<b>Loiret</b>	36 collèges sur 59	61 %	4 collèges sur 12	33 %
<b>TOTAL</b>	<b>157 collèges sur 232</b>	<b>67,6%</b>	<b>19 collèges sur 56</b>	<b>34%</b>



Les données générales sont à interpréter avec précaution, témoignant d'une **implication en net recul** de la part des enseignants : **seulement 61% cette année ont renseigné l'enquête contre 89,5% en 2020** (taux de réponse national en recul également : **61,4%**, contre 73,22% en 2019-2020).

Une **difficulté croissante à assurer le remplacement de certains postes**, allié aux **rotations fréquentes des enseignants contractuels affectés** -y compris dans le public- expliquent également le nombre réduit de réponses.

Par ailleurs, cette année, les enseignants ont renseigné l'enquête par le biais de l'application ADAGE, cette procédure nouvelle en aura probablement découragé certains.

Le taux plus faible des réponses dans l'enseignement privé s'explique par une **moindre implantation des chorales dans les collèges**, probablement faute de moyens mais également du manque de stabilité des enseignants sur les postes.

## 2. LES ÉTABLISSEMENTS (collèges)

### 2.1 À l'échelle académique

167 chorales (95,5% sur les 175 renseignées) dans l'ensemble des collèges de l'académie :

- Public :  $168/232 = 72,4\%$
- Privé :  $18/56 = 32\%$

95,5% des collèges ayant répondu à l'enquête possèdent une chorale. On peut cependant signaler une présence proportionnellement plus forte de l'EFCC dans l'enseignement public.

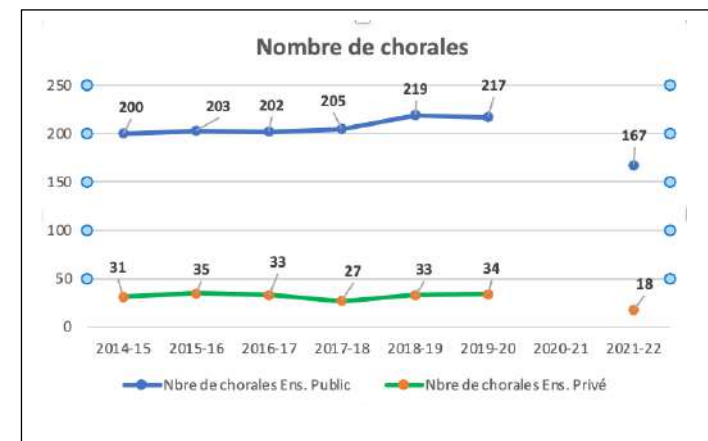
	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Nbre de chorales Ens. Public	200	203	202	205	219	217	Absence d'enquête	167
Nbre de chorales Ens. Privé	31	35	33	27	33	34	Données non connues	18

4



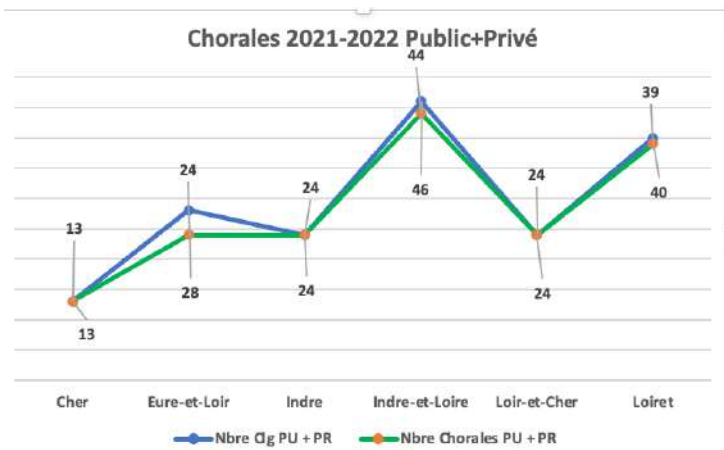
On observe :

- La répercussion, en chiffres, de l'impulsion donnée par le Ministère lors du lancement du plan chorale fin 2017. Celle-ci a été indéniablement déterminante, renforcée par la publication de l'arrêté créant l'EFCC en janvier 2018, puis celui en délivrant le programme,
- Les importantes difficultés (brassage, production d'aérosols induits par l'activité vocale) liées à l'épidémie de Covid-19 durant l'année scolaire 2020-2021 qui ont fortement freiné la poursuite des pratiques chorales,
- La dynamique amoindrie, qui peine actuellement à se relancer, au sortir de ces 2 années de pandémie.

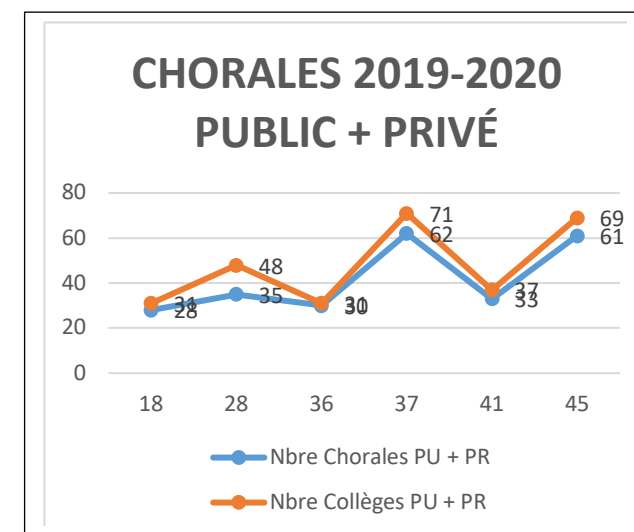


## 2.2 À l'échelle des départements

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
Nombre de collèges PU	12	26	21	38	23	36	<b>156</b>
Nombre de chorales PU	12	22	21	36	23	35	<b>149</b>
<b>%</b>	<b>100%</b>	<b>85%</b>	<b>100%</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>	<b>97%</b>	<b>95,5%</b>
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
Nombre de collèges PR	1	2	3	8	1	4	<b>19</b>
Nombre de Chorales PR	1	2	3	1	1	4	<b>18</b>
<b>%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>12,5%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>94,7%</b>
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
Nombre de collèges PU + PR	13	28	24	46	24	40	<b>175</b>
Nombre de Chorales PU + PR	13	24	24	44	24	39	<b>167</b>
<b>%</b>	<b>100%</b>	<b>86%</b>	<b>100%</b>	<b>93,5%</b>	<b>100%</b>	<b>97,5%</b>	<b>95,4%</b>



Mise à part la baisse des indicateurs par rapport à 2019-2020, on relève peu de disparités entre les départements pour ce qui concerne la **présence effective de l'EFCC dans les établissements**. C'est en Eure-et-Loir que le différentiel entre le nombre de collèges et le nombre de chorales est le plus marqué. À l'inverse, l'Indre-et-Loire et le Loiret sont les 2 départements qui affichent la meilleure dynamique.



### 3. LES ÉLÈVES : effectifs académiques

#### 3.1 Effectifs académiques et départementaux

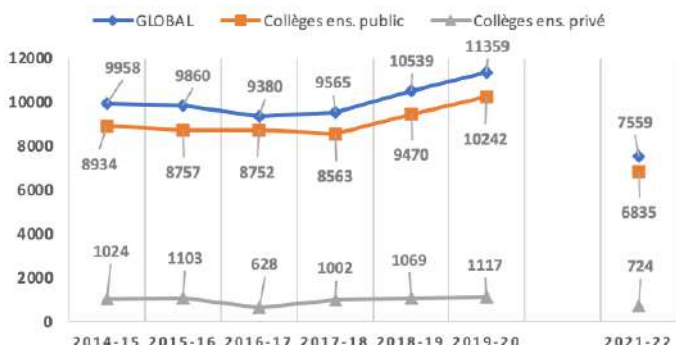
Effectif total des collèges publics et privés ayant répondu à l'enquête : 78 623 élèves.  
 Effectif total des élèves concernés par l'enseignement facultatif de chant choral (EFCC) : 7559 élèves, soit presque 10 % des élèves sur l'ensemble des collèges dont :  
 Collèges publics : 6835 élèves choristes → 9,6% Collèges privés : 724 élèves → 9,5 %

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
GLOBAL	9958	9860	9380	9565	10539	11359	Données non connues	7559
Collèges ens. public	8934	8757	8752	8563	9470	10242	Données non connues	6835
Collèges ens. privé	1024	1103	628	1002	1069	1117	Données non connues	724

Cette baisse est à relativiser, dépendant largement du plus faible taux de réponse à l'enquête de cette année.

Près d'un élève sur 10 participe à la chorale de son établissement.  
 La moyenne nationale indique un taux moindre de 6,9% : l'académie d'Orléans-Tours cultive une forte tradition autour des pratiques vocales collectives.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 2014



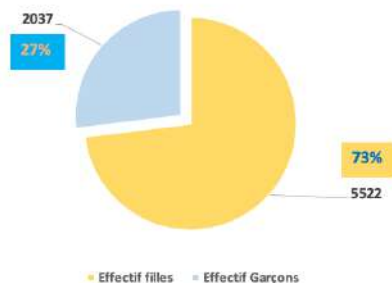
Départements	Répartition départementale			
	Collèges publics		Collèges privés	
<b>Cher</b>	541 élèves choristes	8,6 %	28 élèves choristes	0,4 %
<b>Eure-et-Loir</b>	969 élèves choristes	7,6 %	98 élèves choristes	0,7 %
<b>Indre</b>	867 élèves choristes	11,7 %	87 élèves choristes	1,1 %
<b>Indre-et-Loire</b>	1785 élèves choristes	8,6 %	332 élèves choristes	1,6 %
<b>Loir-et-Cher</b>	1010 élèves choristes	9,4 %	49 élèves choristes	0,4 %
<b>Loiret</b>	1663 élèves choristes	7,9 %	130 élèves choristes	0,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>7559 élèves choristes</b>		<b>724 élèves choristes</b>	

6

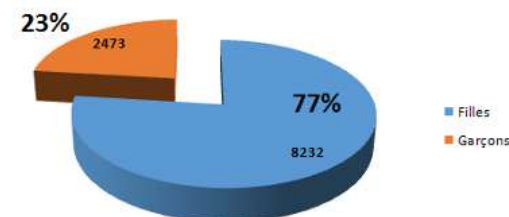
Pour autant, les données réunies témoignent d'un inquiétant essoufflement de la dynamique constatée lors des enquêtes précédentes du point de vue du nombre d'élèves concernés. Indéniablement, la **crise sanitaire** a joué un rôle néfaste dans l'investissement des élèves. Appartenir à une chorale témoigne d'une **appétence au collectif** : il est fort probable que les confinements successifs et les pratiques pédagogiques solitaires des élèves, détachés de leurs groupes d'appartenance, ont pu induire un **repli sur soi**.  
 La nature même du virus a également impacté les pratiques vocales produisant des aérosols en nombre et impliquant le brassage des élèves.  
 Dans le cadre des protocoles sanitaires successifs, scrupuleusement respectés, l'inquiétude des enseignants, des familles et des élèves est restée vive.  
**Ces faits objectifs peuvent expliquer la baisse de fréquentation des chorales scolaires.**

### 3.2 Répartition filles/garçons et répartition par niveaux de classe

Les chiffres de l'enquête nationale : **73,68%** de participation pour les filles et **26,29%** pour les garçons : l'académie d'Orléans-Tours est dans la moyenne. Du reste, ces données restent globalement stables depuis les années précédentes.



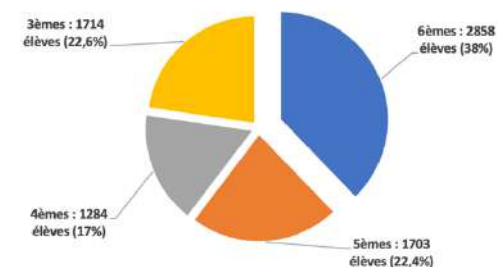
Dans l'académie d'Orléans-Tours, une évolution perceptible par rapport aux chiffres de 2020 avec un investissement légèrement plus affirmé des garçons : +4% par rapport à 2020.



- Généralement, ce sont les élèves de **6<sup>ème</sup>** qui plébiscitent la chorale.  
 - Cependant, on constate que le nombre d'élèves de **3<sup>ème</sup>** choisissant l'EFCC est en augmentation : **22,6%** en 2021-2022 contre 19,2% en 2020. Cette donnée démontre que l'EFCC fait de plus en plus souvent l'objet d'un **choix corrélé au DNB.**

En effet, un des effets de l'**Arrêté du 9 janvier 2018** conduit de facto à placer l'EFCC sous la même réglementation que les autres enseignements facultatifs comme c'est le cas de « Langues et culture de l'Antiquité » : **la prise en compte de l'EFCC au DNB permet à tout collégien de se voir attribuer un bonus de 10 points supplémentaires si les compétences développées sont jugées acquises. Ce bonus peut aller jusqu'à 20 points si les compétences jugées sont dépassées.**

- **Le cas particulier des élèves de 4<sup>ème</sup>** attire l'attention : c'est le niveau le moins fort numériquement : cela peut s'expliquer par le fait que ces élèves ont entamé leur scolarité au collège, en classe de 6<sup>ème</sup>, en 2019-2020, l'année du 1<sup>er</sup> confinement. En 2020-2021, leur scolarité a été également bouleversée par de fréquentes périodes de continuité pédagogiques. **Dès lors, on peut penser que ce niveau a davantage souffert que les autres de l'arrêt des pratiques chorales : il reste effectivement le plus délicat à mobiliser.**



7

**Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018**

Annexe – Programme d'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège (cycles 3 et 4)

« *Développant l'estime de soi, l'altruisme, la concentration, la mémorisation et la rigueur, la chorale est un facteur de réussite scolaire.* »

### 3.3 Autres éléments statistiques

- **Nombre moyen d'élèves par chorale** : 48 élèves, en moyenne, participent à la chorale (44 en 2020)
- **Collèges en réseau d'éducation prioritaire proposant l'enseignement facultatif du chant choral** :

Réseaux	Nombre de collèges avec EFCC	Pourcentages	Pourcentage académique de l'EFCC dans les collèges en Réseau d'éducation prioritaire
REP	11 collèges	6% des collèges	<b>82 % des collèges en REP</b>
REP +	9 collèges	5% des collèges	<b>100 % des collèges en REP +</b>

- **5 collèges proposent l'OAE** (dispositif Orchestre à l'École) **en complément de l'EFCC**
- **29 collèges proposent une pratique orchestrale supplémentaires** (25 collèges publics et 4 collèges privés)

Ce bon score peut d'expliquer par **l'augmentation du nombre d'élèves des classes de 3<sup>ème</sup>** qui choisissent l'EFCC

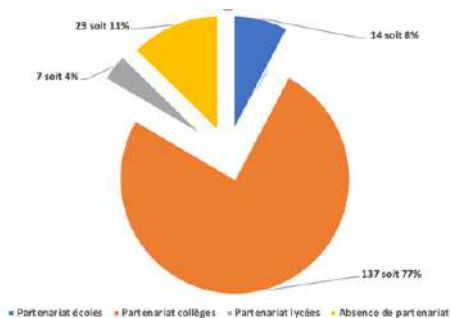
L'EFCC est bien implanté dans les collèges du réseau d'Éducation Prioritaire de l'académie d'Orléans-Tours : les élèves fréquentant ces collèges plébiscitent cet **enseignement qui valorise les aptitudes artistiques, favorise les apprentissages et a une action indéniable sur la qualité du climat scolaire**

Le dispositif Orchestre à l'École existe depuis 2008. Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/1386/orchestre-l-ecole>

En parallèle des OAE, la **pratique orchestrale** est très présente dans les établissements de l'académie d'Orléans-Tours, même si elle se développe avec beaucoup de disparité selon les départements.  
**Elle est activement implantée dans les collèges publics, plus timidement dans les collèges privés**



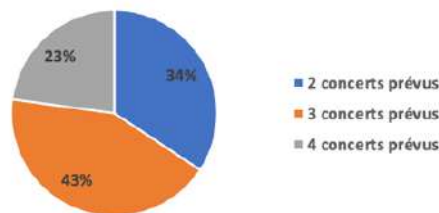
- **Projets inter-établissements et inter-cycles** :



La **dynamique inter-établissements** (regroupement de plusieurs collèges) est fortement ancrée dans les pratiques chorales : plus des  $\frac{3}{4}$  des enseignants travaillent en co-construisant des projets musicaux.  
**C'est une spécificité académique qui est à comprendre en liaison avec le rayonnement du Festival annuel Schoralia (cf. page suivante).**  
 En revanche, il existe peu de projets avec le 1<sup>er</sup> degré et encore moins avec les lycéens

**Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018**  
 L'EFCC « ne suppose aucun prérequis autre que la motivation de l'élève et son envie de chanter dans un cadre collectif. »

- **Nombre de concerts prévus en 2022** :

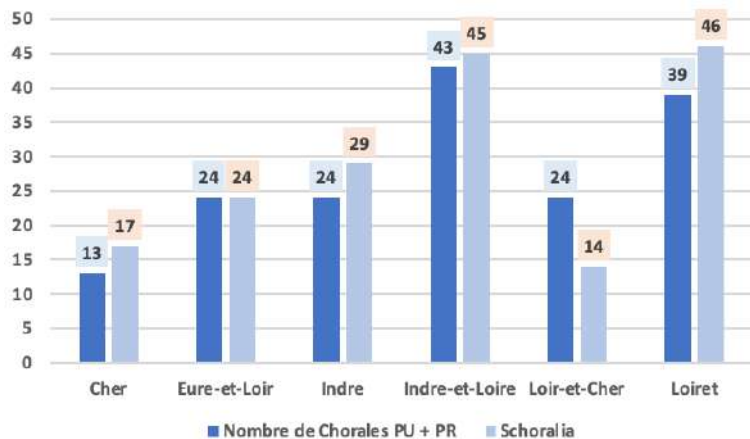


Bon nombre d'enseignants ont prévu de produire sur scène leurs élèves en 2022 : près de la moitié d'entre eux prévoit jusqu'à 3 concerts, dans le respect des protocoles sanitaires qui sont en vigueur.  
**Il apparaît, après 2 années difficiles, que 2022 est l'année sur laquelle tous les espoirs se fondent en ce qui concerne un retour des manifestations scolaires.**



## 4. LE RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION ACADÉMIQUE SCHORALIA

(ajout à l'enquête nationale)



L'académie d'Orléans-Tours bénéficie du soutien d'une **association unique** qui existe depuis **1986**. Elle a été une des premières à promouvoir les chorales scolaires. Aujourd'hui forte d'un **réseau de 21 coordonnateurs répartis sur tout le territoire**, *Schoralia* continue à faire figure de cheville ouvrière des **politiques ministérielles en faveur du développement de l'enseignement facultatif du chant choral**, assuré par des professeurs autant passionnés que chevronnés qui portent avec dévouement et constance l'organisation musicale et logistique des spectacles. **Seuls les enseignants volontaires rejoignent *Schoralia*, ils peuvent tout aussi bien mener leurs concerts sans le secours de cette association.**



Les manifestations du festival académique de chant choral sont placées sous la haute autorité de Madame la Rectrice et sont pilotées par l'IPR d'éducation musicale et chant choral.

### Le Festival 2022 en quelques chiffres :

- Concerts prévus entre mardi 10 mai et vendredi 17 juin,
- 9215 choristes, du primaire au supérieur, lors des 41 concerts prévus,
- 203 établissements scolaires participent au festival.

9



Festival Schoralia 2017 –  
Le Roi Arthur

### Les choristes

**Cher** : 878 élèves  
**Eure&Loir** : 1150 élèves  
**Indre** : 1192 élèves  
**Indre&Loire** : 2530 élèves  
**Loir&Cher** : 600 élèves  
**Loiret** : Orléanais : 2000 élèves  
 Montargois : 865 élèves

### Les concerts

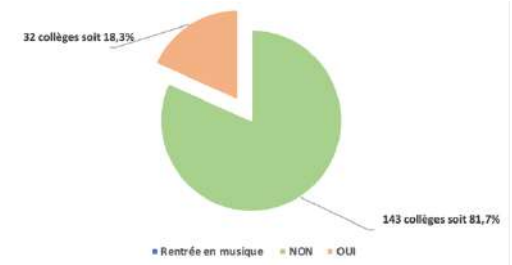
**Cher** : 4 concerts  
**Eure&Loir** : 5 concerts  
**Indre** : 5 concerts  
**Indre&Loire** : 13 concerts  
**Loir&Cher** : 2 concerts  
**Loiret** : Orléanais : 8 concerts  
 Montargois : 4 concerts

Les professeurs coordonnateurs sont une ressource précieuse dans le déroulement du Festival : leurs missions sont variées en matière de développement du chant choral. Ils sont chargés de la mise en place musicale et logistique des événements programmés. Ils accueillent également de nouveaux professeurs dans leurs équipes, veillent au respect des protocoles sanitaires et de sécurité préalables à tout concert et créent du lien avec les salles de spectacles accueillant les prestations.

## 5. LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CHORALE

### 5.1 Les commémorations, la rentrée en musique et l'organisation hebdomadaire des répétitions

La **rentrée en musique** est un temps fort bâti sur le principe d'accueillir en musique les nouveaux élèves dans leur établissement scolaire : <https://www.education.gouv.fr/la-rentree-en-musique-2019-9818>  
**Presque une chorale sur 5 s'investit dans cette opération dans l'académie d'Orléans-Tours.**  
**Ce chiffre est légèrement en-dessous de la moyenne nationale : 26,6%.**



Le Plan chorale prévoit, depuis 2017, de placer les **chorales scolaires sur le devant de la scène**, et notamment lors de **temps officiels de commémorations** : <https://www.education.gouv.fr/le-plan-chorale-une-priorite-donnee-la-musique-11981>

**Peu de chorales s'inscrivent dans cette dynamique dans l'académie d'Orléans-Tours : un peu plus d'1 sur 10.**  
**Il est intéressant de noter que ce chiffre est identique à celui de l'enquête nationale.**

10

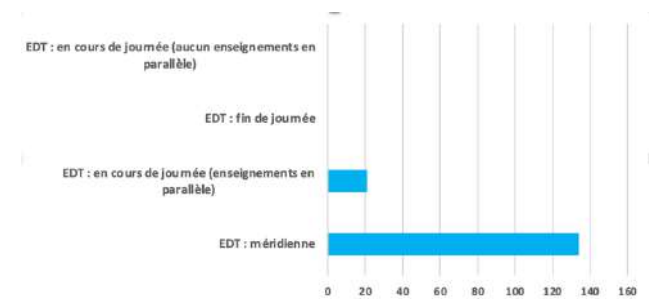
Pour participer à la chorale, les élèves ont généralement le choix entre 3 possibilités :

- Sur la pause méridienne,
- En cours de journée
- En fin de journée

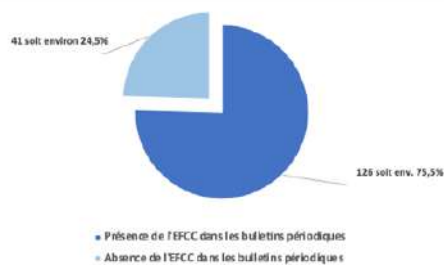
Il apparaît que c'est la première offre qui obtient la majorité des suffrages.

Pour autant, **on constate une baisse de la fréquentation de la chorale en raison d'une concurrence assez forte des activités proposées aux collégiens sur la pause méridienne.**

*A contrario*, il apparaît que **l'EFCC fidélise véritablement son recrutement car c'est une des rares activités à proposer, en outre, la possibilité de se produire sur scène et devant public.**



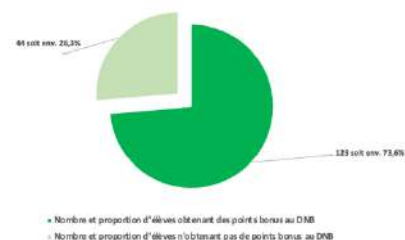
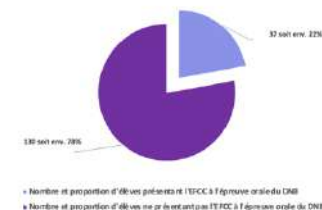
## 5.2 La présence de l'EFCC dans les scolarités (bulletins périodiques), son impact sur le DNB et les modalités d'utilisation des 36h annualisées



L'EFCC est de plus en plus visible dans les bulletins périodiques des élèves : en 2020, 57% des bulletins ne le faisaient pas apparaître. Ce chiffre s'est drastiquement réduit :

**L'habitude d'inscrire l'EFCC au cœur des enseignements semble en bonne voie. Cette évolution montre combien la chorale est peu à peu considérée comme un enseignement à part entière.**

Moins d'1 élève sur 4 choisit de présenter cet enseignement à l'oral du DNB. C'est un score qui peut s'améliorer mais qui est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale (9,9%)

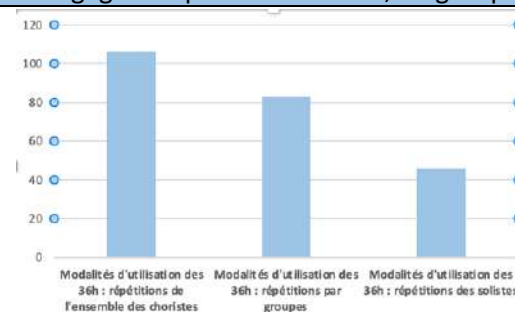
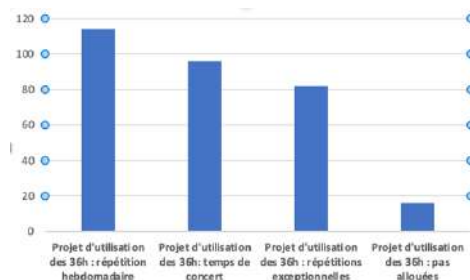


Lorsqu'ils saisissent cette opportunité, les collégiens de 3<sup>ème</sup> sont largement récompensés de leurs efforts : **les ¾ d'entre eux obtiennent des points bonus** (entre 10 et 20, selon les compétences acquises ou dépassées). **Une fois encore, les résultats obtenus par les choristes de l'académie d'Orléans-Tours sont au-delà de la moyenne nationale (63,3%)**

11

La majorité des enseignants utilisent les 36h annualisées pour mettre en œuvre des répétitions hebdomadaires. Celles-ci peuvent également servir aux temps de concerts ou à conduire des répétitions exceptionnelles. **Il est à noter que, dans certains établissements, ces 36h annualisées ne sont pas distribuées.**

L'utilisation des 36h est souple et modulable : les enseignants savent l'adapter aux géométries variables qu'impliquent la diversité des projets engagés : répétitions en *tutti*, en groupes ou avec solistes.



## 6. Les moyens alloués dans les établissements : 72h annuelles

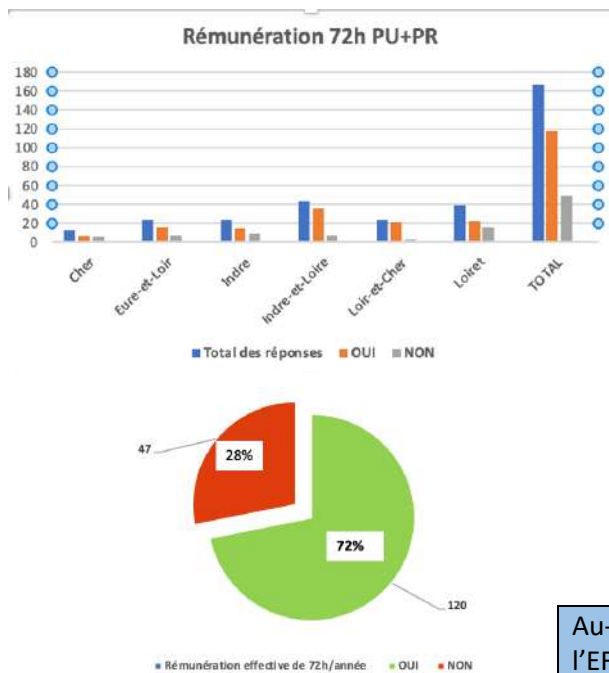
PUBLIC		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
Total des réponses		12	22	21	36	23	35	149
OUI		7	16	14	33	21	23	114
NON		5	6	7	3	3	12	36
% 72h		58,33%	72,72%	66,66%	91,66%	91,30%	65,71%	76,51%
PRIVÉ		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
Total des réponses		1	2	3	8	1	4	19
OUI		0	0	1	3	0	0	4
NON		1	2	2	5	1	4	15
% 72h		0%	0%	33,33%	37,50%	0%	0%	21,05%
PU+PR		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
Total des réponses		13	24	24	44	24	39	167
OUI		7	16	15	36	21	23	118
NON		6	8	9	8	3	16	49
% 72h		53,84%	66,66%	62,50%	81,81%	87,50%	58,97%	70,65%

Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

### Article 1

Après le cinquième alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 susvisé sont ajoutées les dispositions suivantes : « e) un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire. »

Les deux textes réglementaires sont l'arrêté du 9 janvier 2018 et la circulaire du 29 avril 2015 (missions et obligations réglementaires des enseignants).



### L'octroi des 72h n'est toujours pas institué.

C'était déjà le cas en 2020 : le fonctionnement précédent (2h dans certains établissements, 1h dans d'autres, IMP parfois) est toujours en vigueur.

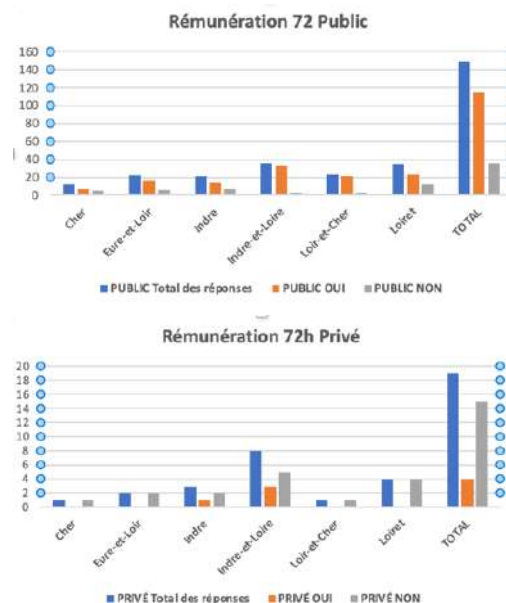
Si les 72h sont attribuées à plus de 70% dans les établissements, **seulement 21% des établissements privés les perçoivent.**

Les disparités remarquées sont relativement importantes : elles peuvent s'expliquer soit par des politiques départementales, soit par des politiques d'établissements.

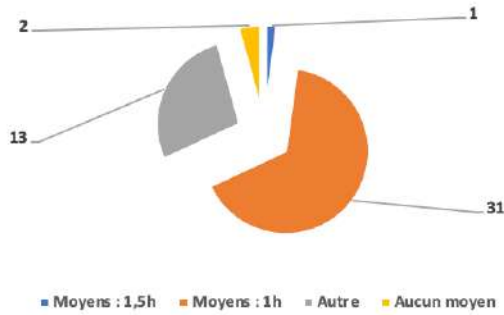
Elles génèrent de l'incompréhension de la part des enseignants quand ils/elles comparent les moyens qui leur sont alloués

Au-delà des écarts entre les moyens affectés, on remarque un nombre non négligeable de mises en œuvre de l'EFCC **sans rémunération.**

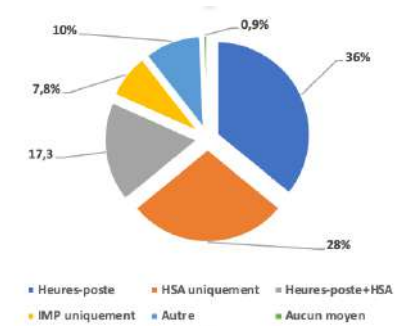
C'est également visible dans l'enquête nationale où 2,4% des répondants déclarent ne mobiliser aucun moyen.



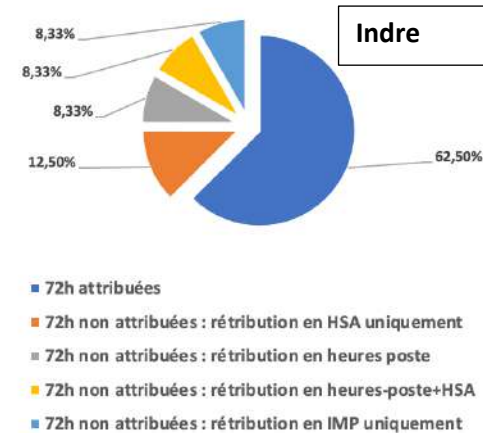
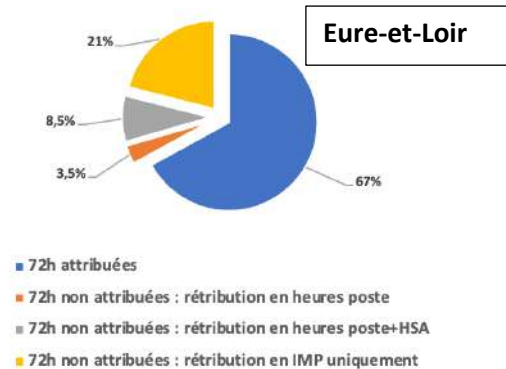
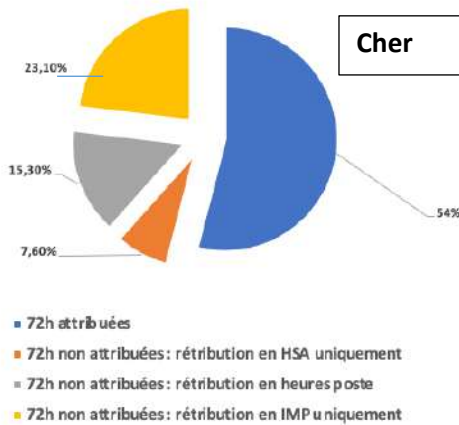
## Les différentes modalités de rémunération de l'EFCC dans la situation où les 72h annuelles ne sont pas octroyées



La situation au niveau académique montre une réduction des moyens quand les 72h statutairement prévues ne sont pas attribuées, la part des heures-poste complétées par des HSA étant très variable. **L'attribution des moyens comme les HSA et les IMP tend à se généraliser.** Enfin, certaines chorales fonctionnent alors que les enseignants ne sont pas rémunérés.

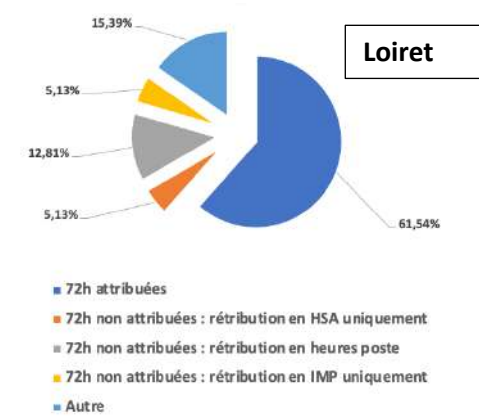
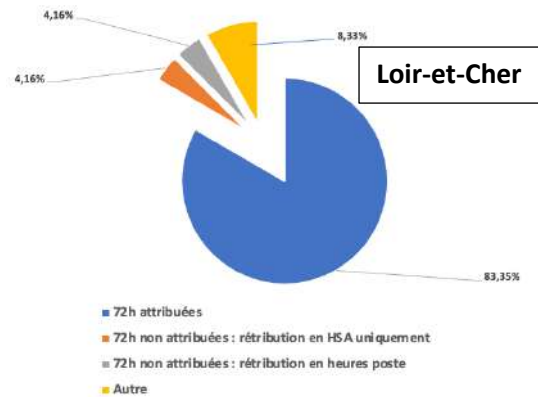
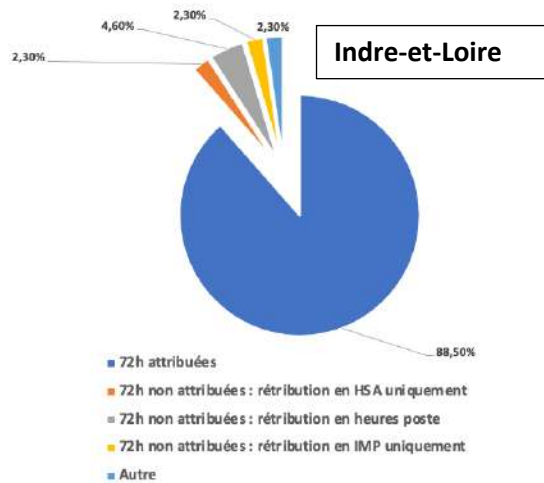


## La situation dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir et de l'Indre



**Circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 : missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré**  
 « *Les heures d'éducation musicale consacrées à la chorale sont intégrées dans le service d'enseignement des enseignants qui en assurent l'animation. Chaque heure de chorale est ainsi décomptée pour sa durée effective.* »

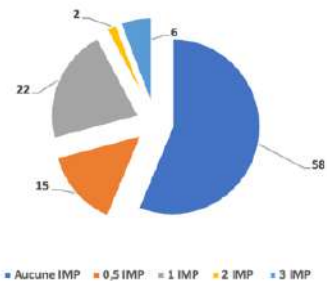
## La situation dans les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret



## L'utilisation des IMP

### Circulaire n°2015-058 du 29 avril 2015 :

« Ces missions qui s'inscrivent notamment dans le cadre du projet d'établissement, peuvent par exemple concerner (...) l'implication dans des manifestations et rencontre liées à l'activité des chorales (...). Elles ont vocation, en fonction de la charge de travail effective qu'elles induisent, à ouvrir droit aux différents taux de l'indemnité ».



Les IMP n'ont pas réglementairement vocation à rémunérer des heures devant élèves.

Néanmoins, la possibilité de valoriser l'engagement des professeurs d'éducation musicale dans les activités *connexes* à l'enseignement de chant choral par une indemnité pour mission particulière est indiquée par la circulaire du 29 avril 2015.

**Pour nombre de chefs d'établissements, la rémunération en IMP constitue une alternative à la difficulté rencontrée pour dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'EFCC.**

Au niveau national, l'enquête révèle que 16,5% des établissements avec EFCC mobilisent des IMP pour assurer la rémunération des enseignants.

## 7. Conclusion et perspectives

- Si l'interprétation de ces données recueillies par le biais de l'enquête chorale menée du 4 octobre au 17 décembre 2021 auprès des 288 collèges de l'académie d'Orléans-Tours doit se faire avec **prudence** (un taux de réponse plus bas que lors des enquêtes précédentes, qui reste *in fine* important par rapport à d'autres enquêtes académiques), il n'en demeure pas moins qu'elles permettent d'observer un **dangereux essoufflement**.
- Tout d'abord, c'est un **essoufflement de la dynamique** qui est constaté, par rapport au nombre d'enseignants qui ont renseigné l'enquête. Ensuite, c'est un essoufflement par rapport au nombre d'élèves concernés. Enfin, c'est un essoufflement par rapport aux moyens mobilisés. **L'enquête 2021-2022 soulève donc une inquiétude**. Certes, la crise sanitaire a lourdement impacté les contextes de mise en œuvre de l'enseignement facultatif du chant choral, mais elle n'explique pas tout à elle seule.
- Deux années de pandémie ont immanquablement entraîné l'annulation des concerts prévus et n'ont pas permis aux chorales scolaires de faire rayonner les pratiques vocales, tout autant pour les élèves que pour leurs familles. **Par conséquent, c'est la globalité de l'enseignement facultatif du chant choral qui a subi de plein fouet la crise sanitaire**. Depuis décembre 2017 et le lancement du Plan Chorale jusqu'au 16 mars 2020, date du premier confinement, celui-ci n'a guère eu le temps de se déployer.
- Nombreux sont les témoignages d'enseignants indiquant que les moyens délégués ont été réduits, **voire purement et simplement supprimés**. En cause : une dynamique réduite de l'EFCC, des risques sanitaires inhérents à sa mise en œuvre et l'absence de concerts durant l'année. Dans un contexte où la politique éducative inscrite dans le Plan Chorale ne se décline plus en moyens fléchés et qu'il revient aux chefs d'établissements de prendre sur leur marge en arbitrant entre diverses priorités, on comprend d'autant mieux les **obstacles** qui se sont dressés sur la route des pratiques chorales scolaires.
- Pourtant, il est capital de rappeler avec force et conviction que :
  - l'enseignement facultatif du chant choral s'articule pertinemment avec les domaines du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**,
  - la pratique régulière et assidue du chant choral pendant au moins 4 ans développe chez les enfants et les adolescents des **facultés cognitives et intellectuelles facilitant les apprentissages scolaires** (facultés mémorielles, langagières, de concentration),
  - le collectif musical permet aux élèves qui l'investissent de développer la **solidarité**, la **confiance**, de s'approprier plus rapidement les règles de vie en collectivité, de **construire les apprentissages en s'auto-disciplinant**,
  - **chanter réduit les risques d'échec scolaire** et **promeut les valeurs de la République** en intégrant tous les profils d'élèves dès lors qu'ils ont plaisir à apprendre ensemble.

*« Le chant choral, c'est la possibilité de construire, puis d'offrir en concert, par un travail soutenu indissociable du plaisir qu'il apporte, des instants de vérité et de beauté. Et cela compte parmi les moments les plus intenses et les plus mémorables que réserve la vie ! » Anthony Girard, compositeur*